ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 50379

Texte de la question

M Georges Colombier vient de faire une etude sur les questions ecrites qu'il a posees, publiees depuis plus de trois mois, et restees jusqu'alors sans reponse. Elles sont au nombre de vingt et un, reparties dans le temps de la facon suivante : annee 1988 : quatre questions ecrites ; annee 1989 : cinq questions ecrites ; annee 1990 : six questions ecrites ; annee 1991 : six questions ecrites. Il vient de les renouveler par principe, sachant pertinemment que plusieurs ont perdu tout interet avec le temps. Il a bien sur saisi Madame le Premier ministre de cette question, en citant les ministeres concernes. Cependant, il souhaiterait connaitre l'opinion en la matiere de M le ministre des relations avec le Parlement.

Texte de la réponse

Georges Colombier vient de faire une etude sur les questions ecrites qu'il a posees, publiees depuis plus de trois mois, et restees jusqu'alors sans reponse. Elles sont au nombre de vingt et un, reparties dans le temps de la facon suivante : annee 1988 : quatre questions ecrites ; annee 1989 : cinq questions ecrites ; annee 1990 : six questions ecrites ; annee 1991 : six questions ecrites. Il vient de les renouveler par principe, sachant pertinemment que plusieurs ont perdu tout interet avec le temps. Il a bien sur saisi Madame le Premier ministre de cette question, en citant les ministeres concernes. Cependant, il souhaiterait connaitre l'opinion en la matiere de M le ministre des relations avec le Parlement ; Feuillets Comme son predecesseur, le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre charge des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, partage le souci de l'honorable parlementaire de faire en sorte que le pouvoir de controle devolu aux membres du Parlement s'exerce dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, sous l'autorite du Premier ministre et en concertation avec les autres membres du Gouvernement, il a rappele dernierement les dispositions en vigueur afin qu'il soit repondu sans retard excessif aux questions ecrites posees par les deputes et senateurs. Il faut cependant noter que depuis le debut de la 9e legislature, le nombre de questions ecrites posees chaque annee ne cesse de croitre. Ainsi, a titre d'exemple, le nombre de questions posees au ministre de l'interieur est passe de 483 en 1988 a 1 081 en 1991, de 312 en 1988 a 806 en 1991 pour le ministre de l'equipement, de 192 en 1988 a 398 en 1991 pour le ministre du travail et de 637 en 1988 a 925 en 1991 pour le ministre de l'agriculture. Le tres grand nombre de questions posees, qui temoigne de la vigueur du controle effectue, a pour consequence ineluctable une charge de travail importante pour les services qui sont charges d'y repondre, et le delai que connait le traitement des questions les plus complexes parait traduire la volonte des ministres concernes d'apporter les reponses les plus precises et les plus detaillees possibles. Par ailleurs, des efforts importants ont ete accomplis par les gouvernements successifs. Ainsi, en 1989, 14 825 questions ont ete posees et 13 428 reponses apportees et en 1990, 15 299 questions pour 13 924 reponses, ce qui est loin d'etre negligeable. Il va de soi que l'effort entrepris devra etre poursuivi et accentue. C'est pourquoi le Premier ministre et le secretaire d'Etat charge des relations avec le Parlement ont rappele aux membres du Gouvernement les dispositions en vigueur afin qu'il soit repondu sans retard excessif aux questions ecrites posees par les parlementaires.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE50379

Données clés

Auteur : M. Colombier Georges
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50379
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : relations avec le parlement
Ministère attributaire : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4771